CHARTE

Voie Européenne de la Paix – Voie des Sculptures en Europe

Notre vision

Notre vision commune est la réalisation d'une « Voie Européenne de la Paix » dans l'esprit de l'artiste juif allemand, Otto Freundlich, assassiné au camp de concentration Sobibor en Pologne. Nous voulons créer un signal clair et vivant d'une coopération pacifique entres les peuples d'Europe avec la réalisation d'une chaîne de sculptures entre Paris et Moscou ainsi que des actions complémentaires en Europe. Ceci inclut également des sculptures sociales. Notre projet commun doit attirer l'attention sur les origines, les formes et les conséquences de la guerre et de la violence qui se manifestent en Europe sous un grand nombre de figures.

Notre mission

Notre mission commune est la création d'une chaîne de sculptures telle un « signal de paix, symbole pour une entente des pays et des hommes ». Selon l'idée d'Otto Freundlich, il faut créer une « Voie de la Paix » symbolique entre la côte normande et Moscou. Cette voie de sculptures doit être visible, joignable, et accessible. Des sculptures déjà présentes (parcs de sculptures, chemin de sculptures, colloque de sculpteurs) et conciliables avec l'idée d'Otto Freundlich, peuvent être intégrées dans la « Voie Européenne de la Paix – Voie des Sculptures en Europe ».

Nous considérons, entre autres, comme notre devoir commun de porter une attention particulière sur les origines, les formes et les conséquences de la guerre et de la violence en plaçant le chemin des sculptures le long de lieux commémoratifs adéquats, d'endroits symboliques, auprès de centres de documentation et autres.

Ensemble, nous voyons la nécessité de contribuer au développement et au renforcement de la paix, avec une volonté et une capacité d'agir activement pour la paix en Europe avec des activités culturelles et sociales.

Des méthodes appropriées sont notamment des événements d'ordre culturel, des programmes d'échanges culturels et la mise à disposition d'informations audiovisuelles, électroniques et écrites. Ceci inclut également la coopération avec des partenaires adéquats dans le domaine d'une prise de conscience, de l'éducation et d'une entente interculturelle.

Selon une compréhension commune, il nous tient à cœur d'avoir une stabilité économique, sociale et écologique car ceci est important pour assurer la paix en Europe. Pour le développement et la réalisation de notre projet, nous aspirons à une coopération avec la population locale, des représentants politiques, des groupes sociaux de même qu'avec des entreprises, ceci au bénéfice des régions concernées. Nous pouvons apporter des contributions dans le domaine du tourisme culturel et du développement culturel.

Nos valeurs

Nos valeurs fondamentales sont :
- l'encouragement de la paix et de l'entente entre les peuples,
- le renforcement de la conscience pour une affinité culturelle en Europe,
- agir activement pour la paix et contre la guerre et la violence.

Notre coopération se base sur le principe du dialogue et d'un consensus transnational, interculturel, interdisciplinaire et démocratique. Un échange d'informations constant permet la participation efficace de tous les partenaires à la construction d'une « Voie Européenne de la Paix – Voie des Sculptures en Europe ».

Du dialogue entre les artistes d'un côté, et les acteurs du développement local et régional de l'autre, naissent des impulsions importantes pour le projet. Le consensus entre artistes et acteurs du

développement local et régional est important pour nous. À cette fin, la volonté de tous les participants de favoriser une discussion sans préjudice est indispensable.

Avec nos activités, nous souhaitons promouvoir des mesures et des projets qui encouragent la conscience d'une culture européenne commune. Pour nous, l'intégration de la jeunesse dans le développement et l'organisation de ce projet, surtout dans le cadre d´ échanges culturels et de formation transnationaux, est un objectif primordial.

Toutes les activités, mesures et projets doivent apporter une contribution efficace au projet d'ensemble de la « Voie Européenne de la Paix– Voie des Sculptures en Europe ». Ceci exclut, entre autres, une coopération avec ou l'encouragement de personnes et d'organisations qui agissent contre la paix et l'entente.

En outre, la qualité de l'œuvre artistique est déterminante pour nous. Cette charte est aussi contraignante et obligatoire pour les sculpteurs. Des expertises d'artistes, d'historiens de l'art ou de galeristes nous aident à évaluer, d'une manière compétente, les concepts pour de nouvelles sculptures sous des points de vue artistiques.

Nos racines

La « Voie Européenne de la Paix– Voie des Sculptures en Europe » se base sur l'idée de l'artiste juif Otto Freundlich (1878-1943) assassiné sous le Troisième Reich, qui avait déjà rêvé, dans les années 30, de – comme il l'avait appelé – deux « voies de sculptures unifiant les nations » : « une voie de la fraternité humaine » (Nord / Sud) et « une voie de la solidarité humaine en souvenir de la libération» (de la côte normande en passant par Paris jusqu´à Moscou).

La « Voie des Sculptures St. Wendel » (Saarland) est un gamète de la Voie Ouest – Est « rêvée » par Freundlich. Depuis 1971, on y a réalisé, sur l'initiative du sculpteur Leo Kornbrust, originaire de la Sarre, en tout 53 sculptures de 48 artistes venant de 11 pays.

Notre stratégie

Pour atteindre cet objectif, on a créé, en 2004, l'association « Voie Européenne de la Paix– Voie des Sculptures en Europe – Otto Freundlich Association ». La présente charte fut développée par l'association en dialoguant avec des organisations partenaires. Elle engage l'association ainsi que ses membres et ses partenaires avec lesquels l'association collabore pour la réalisation de la « Voie Européenne de la Paix– Voie des Sculptures en Europe – Otto Freundlich Association ».
En outre, la reconnaissance du projet comme « Voie de la culture » est une demande déposée auprès du Conseil de l'Europe et représente une étape importante dans la réalisation de la vision internationale.

La coopération concerne surtout sur les points suivants:
- l'édification de nouvelles sculptures,
- le focus d'action « Mémoire, Histoire et Héritage Culturel Européen »,
- la coopération dans le domaine recherche et développement,
- l'échange culturel et éducatif en particulier pour les jeunes gens,
- la culture contemporaine et la pratique artistique ainsi que
- le tourisme culturel et le développement culturel continu et durable.

Remarque finale

Le document suivant est une déclaration d'intention.
Cette charte ne lie les signataires ni d´un point de vue juridique ni d´un point de vue financier.

Ce document est une traduction de la charte originale qui est écrite en langue allemande.